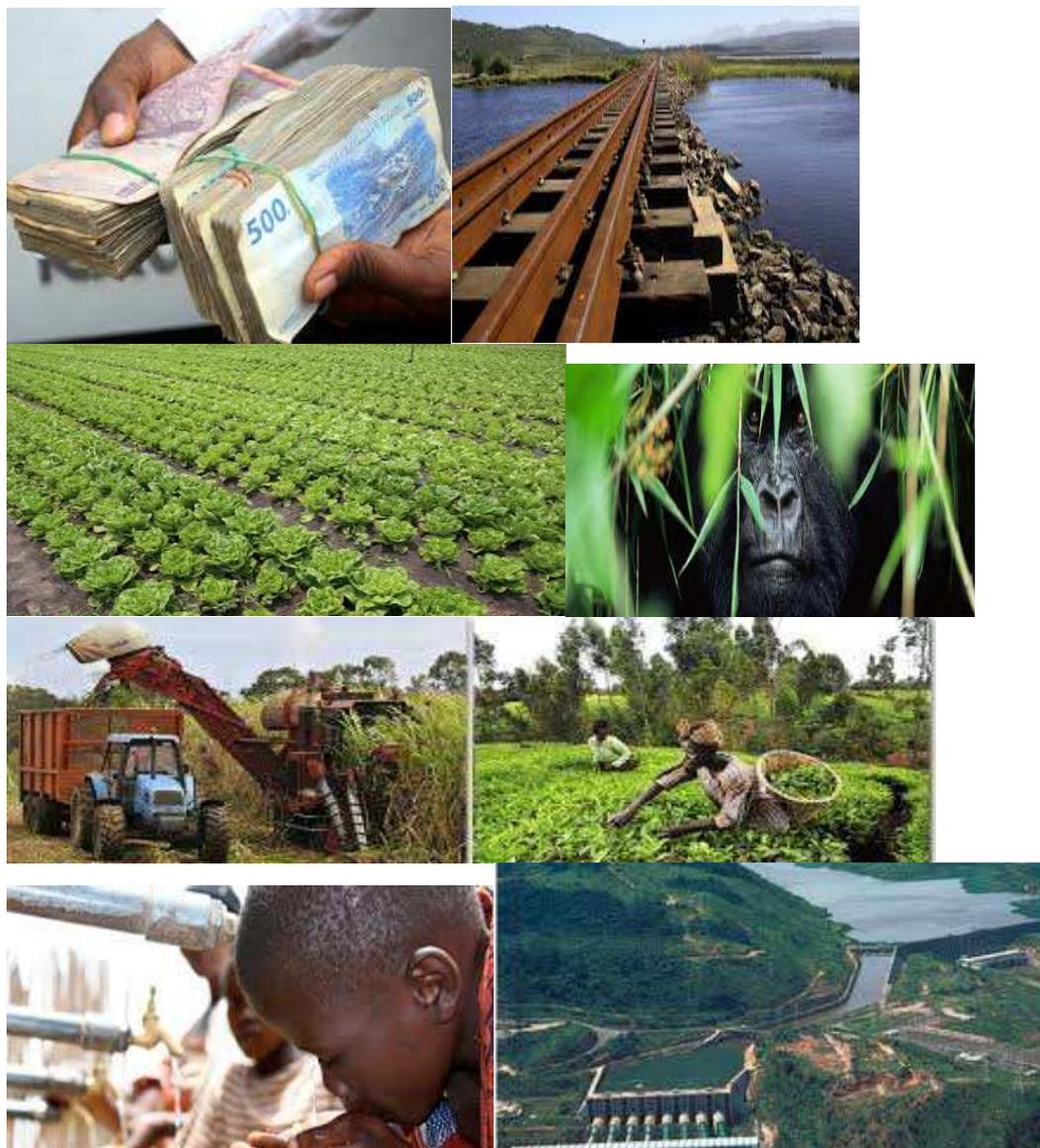


# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



## MINISTRE DU BUDGET

### BUDGET CITOYEN 2020



**Chiffres, politiques et actions contenues dans le budget 2020**

**Le budget du citoyen, une opportunité pour  
... Mieux comprendre le budget  
... Consacrer la transparence**

**Le budget 2020  
en langage facile**

Kinshasa, Février 2020

## AVANT-PROPOS

Les documents budgétaires sont plus souvent denses, très techniques, et leurs implications ne sont pas totalement comprises par tous les citoyens. L'utilisation de langues parlées localement et de formes de communication plus accessibles ainsi que la limitation du jargon technique, sont quelques-unes des mesures pour améliorer la transparence budgétaire. La mesure plus commune et de grande portée est la publication du Budget des citoyens.

Le présent document, appelé « Budget citoyen », traduit de manière simplifiée le contenu de la Loi des Finances de l'exercice 2020. Il résume et explique les informations budgétaires de base de l'année 2020. Il s'agit d'un rapport destiné à la population, présenté dans un langage simple et clair qu'elle peut comprendre et sert en même temps d'outil puissant d'éducation civique. Il intègre les différentes recommandations formulées par les partenaires techniques et financiers du Gouvernement, notamment dans le cadre de différentes évaluations de la transparence et de la performance des finances publiques.

Je profite de cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les experts du Ministère du Budget qui ont participé à sa rédaction et aux différentes structures de la société civile qui ne ménagent aucun effort pour aider le Gouvernement à rendre l'élaboration du budget davantage participatif, afin que cet instrument ne soit pas seulement l'affaire des initiés.



**Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget,**

**Me Jean Baudouin MAYO MAMBEKE.**

## INTRODUCTION

Les principales sources de revenu du pays sont les impôts et les taxes au travers desquels le Gouvernement répond aux besoins d'intérêt général, conformément aux stratégies nationales et sectorielles ainsi qu'à son programme d'action. Ce qui implique que la population reste au centre de l'action publique.

Dans le cadre de la transparence des finances publiques et par souci de redevabilité, la population est appelée à être informée sur l'utilisation des ressources publiques. Le Ministère du Budget a pris l'option de publier chaque année un condensé budgétaire appelé « Budget citoyen », à travers lequel le Gouvernement informe le citoyen sur ses priorités en termes d'allocations destinées au financement des politiques publiques annuelles dans les différents domaines d'une part, et communique les principaux chiffres budgétaires relatifs aux ressources à collecter, d'autre part.

En outre, le budget citoyen constitue l'outil le plus efficace pour permettre l'accessibilité à l'information budgétaire par les lecteurs ou utilisateurs ne possédant pas de connaissances ni de prérequis dans le domaine du budget en ce sens qu'il est rédigé en des termes simplifiés.

Le présent document, répond aux six préoccupations suivantes :

- Qu'est-ce qu'un budget du pouvoir central ?
- Quels sont les différents aspects d'un budget de l'Etat ?
- Comment le budget du pouvoir central est-il préparé en RDC ?
- Quel est le contenu du budget du pouvoir central 2020 ?
- Quelles sont les hypothèses macroéconomiques ayant sous tendu l'élaboration du budget 2020 ?
- Quelles sont les priorités du Gouvernement en 2020 ?

## 1. Qu'est-ce qu'un budget du pouvoir central ?



Le budget du pouvoir central ou loi des finances est un acte/document par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges du pouvoir central, pour un exercice budgétaire donné.

Il en détermine, dans le respect de l'équilibre budgétaire et financier, la nature, le montant et l'affectation. Elle est la traduction chiffrée des politiques du Gouvernement.

Il traduit donc la politique du Gouvernement pendant l'année à venir, qui s'exprime sous forme des crédits sollicités devant être convertis en moyens financiers, et à travers les autorisations de prélever les montants des impôts et taxes devant lui permettre de couvrir les dépenses.

## 2. Quels sont les différents aspects d'un budget du pouvoir central ?

<b>Aspect administratif</b>	Le budget constitue un état de prévisions détaillé de toutes les dépenses autorisées et de toutes les recettes attendues au cours de la période concernée. C'est tout simplement le tableau de bord, le vade-mecum de l'appareil administratif de l'État. Il constitue à la fois le programme de l'action administrative et le moyen qui permet au pouvoir hiérarchique d'assurer la parfaite coordination de cette action. Le budget est un outil, un document de travail servant de soubassement à toute activité administrative de la Nation.
<b>Aspect financier</b>	Le budget est un moyen qui permet d'assurer une relation adéquate entre les recettes et les dépenses publiques pouvant faire apparaître un excédent ou un déficit. Le budget énumère les sources des recettes de l'État et les objets en vue desquels le produit de ces recettes pourrait être utilisé, dépensé. Il évalue ainsi les recettes et fixe les dépenses. Donc le budget véhicule une masse importante de deniers.
<b>Aspect juridique</b>	Le budget est une loi. Son élaboration, sa présentation et son exécution doivent se conformer aux lois et réformes qui le concerne. Le budget est une loi préparée par le Gouvernement, votée par le Parlement, promulguée par le Président de la République. Il est exécuté par le Gouvernement. Il se présente sous forme de loi quand il s'agit d'un budget autorisé par le Parlement au niveau central tandis qu'il se présente sous forme de décision budgétaire quand il est voté par des Assemblées constituantes au niveau provincial.
<b>Aspect politique</b>	La politique du Gouvernement pendant l'année à venir s'exprime à travers le Budget. Celui-ci comprend des crédits sollicités par le Gouvernement et les assignations des recettes à recouvrer pour la couverture de ses dépenses. Le Budget revêt la forme juridique attribuée aux décisions prises par l'organe qui représente la population, en vertu du mandat politique lui conféré. Il est l'expression de la souveraineté de cette dernière et incarne sa volonté d'autoriser des prélèvements sur ses richesses, ses prestations et ses revenus à l'effet de faire face aux différentes charges publiques. Le budget représente tous les aspects de la Nation. Aujourd'hui, aucune activité de l'État ne se conçoit ni ne se traduit sans une dépense. En votant le budget, le Parlement pose un acte de haute portée politique qui permet au Gouvernement de mener ses actions.
<b>Aspect économique</b>	Le budget de l'État est un instrument de gestion économique qui exprime les objectifs et les choix du Gouvernement résultant conjointement d'une analyse économique et d'une décision politique. Le budget de l'État remplit à cet égard le rôle de régulateur à court terme de l'économie et celui de promoteur du développement à long terme.
<b>Aspect social</b>	Les incidences du budget sur la vie sociale sont multiples et diversifiées. Il se traduit grâce à l'interventionnisme de l'État dans le secteur social par l'effet de la <b>fiscalité</b> . Le budget apparaît ainsi, du côté des ressources comme une <b>pompe aspirante des revenus</b> dont l'action a pour effet de restreindre la consommation et l'épargne privée, du côté des emplois, le budget agit par l'action des dépenses comme une <b>pompe refoulante des revenus</b> qui viennent se répandre dans l'économie et ouvrir de nouvelles possibilités de consommer et de former du capital. L'action du budget est de la plus haute importance du point de vue social de la <b>redistribution des revenus</b> .

### 3. Comment le budget est-il préparé en RDC ?

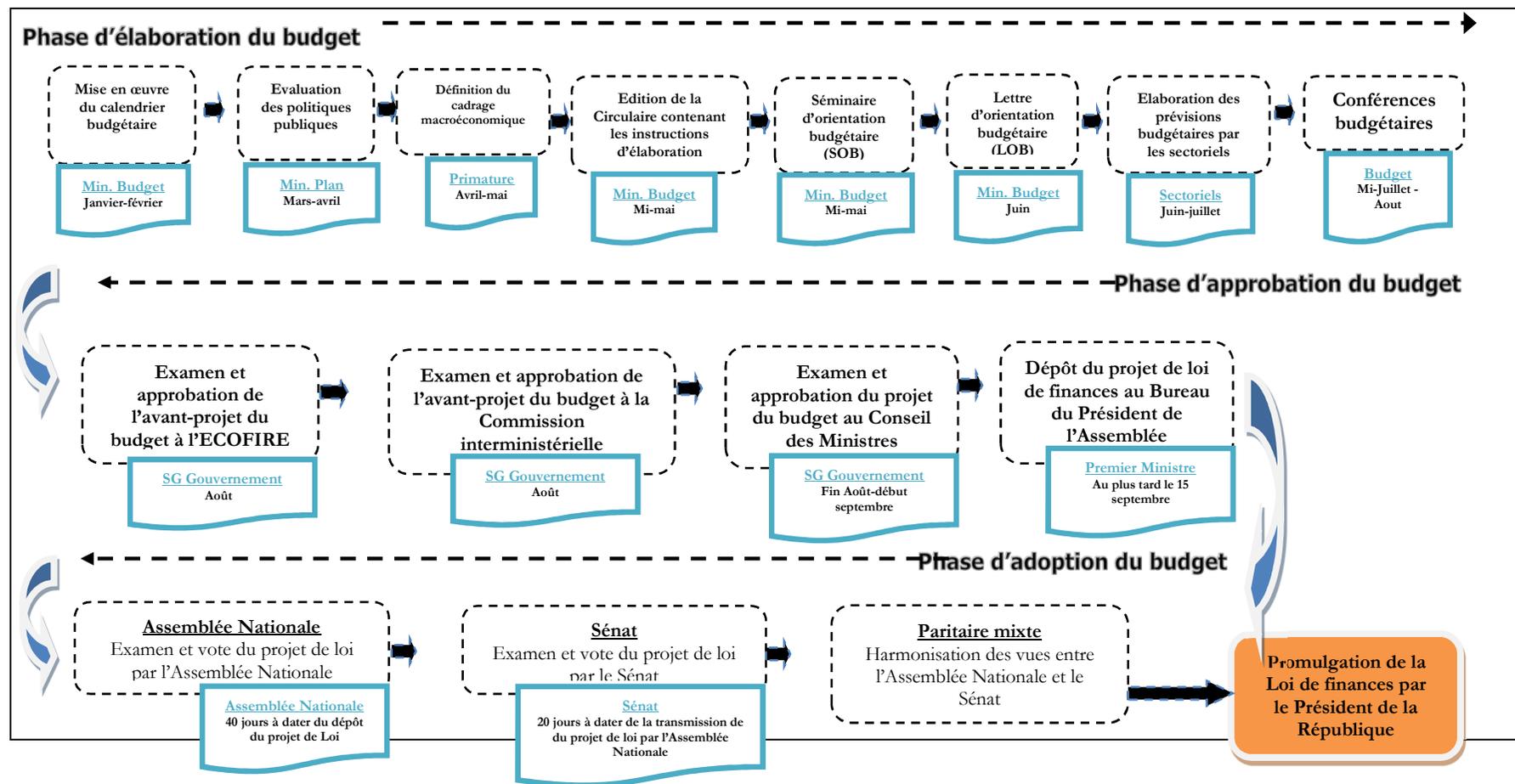
En République Démocratique du Congo, l'élaboration du budget est un processus qui débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de l'année, à travers la mise en œuvre d'un calendrier budgétaire qui indique de manière détaillée le chronogramme, les actions ou tâches et les acteurs impliqués.

Ce processus comporte environ 13 étapes liées les unes aux autres et implique des experts qui viennent des différents institutions et ministères, sous l'encadrement de la Direction de la Préparation et du Suivi du Budget, une Direction du Ministère du Budget.

Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à sa promulgation.

Le schéma ci-dessous brosse de manière détaillée le processus de préparation du budget en RDC :

Figure n°1 : Processus de préparation et d'adoption du budget



1. **Le cadrage macro-économique** renseigne sur les perspectives économiques nationales afin de sous-tendre les prévisions budgétaires. Ce cadrage reflète les attentes du Gouvernement en termes de croissance, d'inflation, de recettes et autres. Il se base sur des calculs et des estimations statistiques. Il est élaboré par le Ministère du Plan



2. **La lettre d'orientation budgétaire (LOB)** formule les mesures d'encadrement de la politique budgétaire. Elle est mise à la disposition des institutions, ministères et services de l'Etat pour encadrer l'élaboration de leurs budgets respectifs. Elle met en exergue les politiques publiques et les mesures devant sous tendre la mobilisation des recettes et l'encadrement des dépenses



3. **La Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget ou Circulaire budgétaire** édicte les directives devant sous tendre les prévisions budgétaires pour la période n+1 et qui contient les planchers et les plafonds indicatifs renseignés par le CBMT et CDMT



4. **Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)** contient l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes, du solde qui s'en dégage et de l'endettement sur les trois prochaines années. Le CDMT central fixe les enveloppes sectorielles.



5. **Le Séminaire d'orientation budgétaire (SOB)** réunit le Gouvernement, les deux Commissions ECOFIN du Parlement, la société civile, les bailleurs de fonds et les sectoriels, pour débattre sur les politiques contenues dans le CBMT. La Loi prévoit l'organisation au Parlement du débat d'orientation budgétaire (DOB).



6. **Elaboration des prévisions budgétaires** par les sectoriels sur base des orientations de la LOB et des directives de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget.



7. **Les Conférences budgétaires** constituent le cadre de discussion et d'arbitrage technique sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels. Ces prévisions doivent refléter les politiques sectorielles et le Programme du Gouvernement. L'arbitrage technique est soumis à la validation du Ministre du Budget qui élabore un avant-projet de budget à soumettre au Gouvernement.



8. **Approbation au niveau du Gouvernement** de l'avant-projet de budget résultant des conférences budgétaires successivement à la commission gouvernementale en charge de l'économie et finances ainsi qu'au Conseil des Ministres.



9. **Dépôt du projet de loi de finances au plus tard le 15 septembre** au Bureau de l'Assemblée Nationale (article 126 de la Constitution et 83 de la LOFIP)



10. Examen du projet de loi de finances et son vote par l'Assemblée Nationale endéans 40 jours après le dépôt par le Gouvernement.



11. Examen du projet de loi de finances et son vote par le Sénat endéans 20 jours après le vote par l'Assemblée Nationale.



12. Convocation de la Commission paritaire (Assemblée Nationale – Sénat) pour l'harmonisation des vues, en cas de votes divergents entre les deux chambres.



13. La promulgation de la Loi de finances par le Chef de l'Etat constitue la dernière étape bouclant le processus d'élaboration du budget. Dans un délai de quinze jours de la transmission, le Président de la République peut demander à l'Assemblée nationale ou au Sénat une nouvelle délibération de la loi de finances ou de certains de ses articles (article 137 de la Constitution).



#### 4. Quelles sont les hypothèses macroéconomiques ayant sous tendu l'élaboration du Budget 2020 ?

Pour projeter ses prévisions, le Gouvernement se réfère à l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale des quatre secteurs de l'économie (secteur réel, secteur monétaire, secteur extérieur et finances publiques) qui peuvent l'influencer et qui sont captés par ce que l'on appelle des indicateurs macroéconomiques.

Ces indicateurs montrent l'état de la situation économique du pays à un moment donné et leur variation peut soit l'améliorer, soit la dégrader. Les indicateurs les plus utilisés sont le Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la valeur marchande de la production du pays, le taux d'inflation, le taux de croissance et le taux de change moyen.

Les indicateurs macroéconomiques utilisés pour l'élaboration du budget de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

- Taux de croissance du PIB : 5,4% d'augmentation de l'activité économique du pays en 2020 par rapport à son niveau de 2019 ;
- Taux d'inflation : 6,8% de dépréciation des prix des biens et services procurés dans l'économie (Etat, entreprises, ménages) tout au long de l'année 2020 (taux moyen) et 6,5% à la fin de l'année 2020 (fin période) ;
- Taux de change : 1 dollar américain se changerait tout au long de l'année 2020 à 1.687,4 FC et à la fin de l'année à 1.687,9 FC ;
- PIB : la valeur marchande de toute la production générée à l'intérieur du pays serait à 97.683,7 milliards de FC.

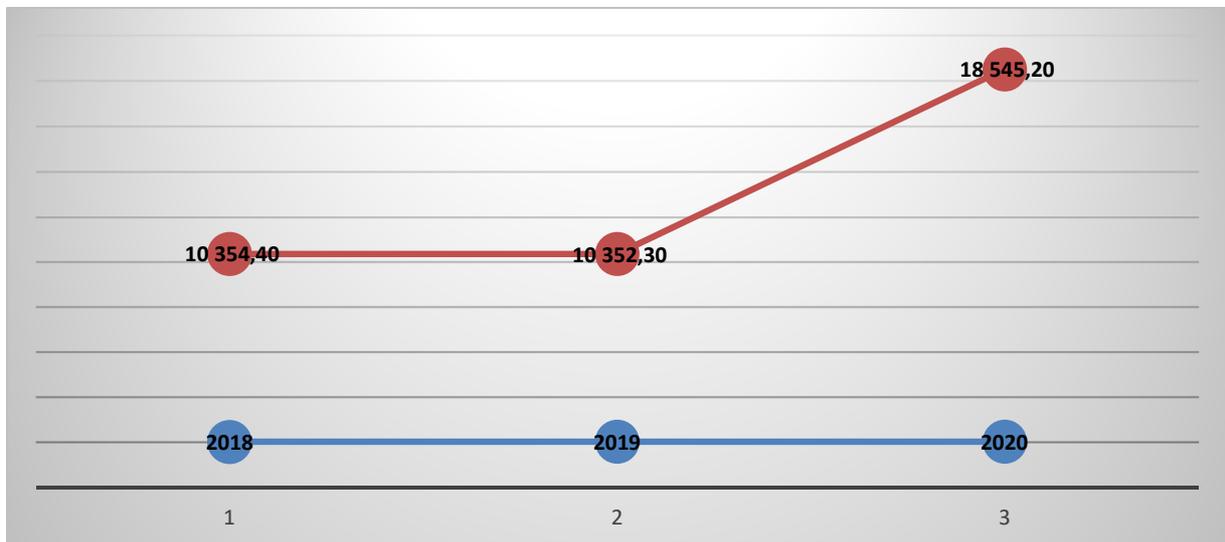
## 5. Quel est le contenu du budget du pouvoir central de 2020 ?



Le Budget du pouvoir central de l'exercice 2020 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **18.545,2 milliards de FC**, représentant **19,0%** du PIB et un taux d'accroissement de **79,1%** par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2019 arrêtées à **10.352,3 milliards de FC**. Le montant du budget 2020 est de **10,9 milliards de dollars américains**.

Ce budget est le premier élaboré après la passation pacifique du pouvoir au sommet de l'Etat, à l'issue des élections présidentielle et législatives de décembre 2018. Il met en œuvre le Programme du Gouvernement adopté par l'Assemblée Nationale le 06 septembre 2019. Ce programme s'étend sur cinq ans de la mandature 2019-2023.

Graphique 1 : Evolution du Budget du pouvoir central de 2018-2020



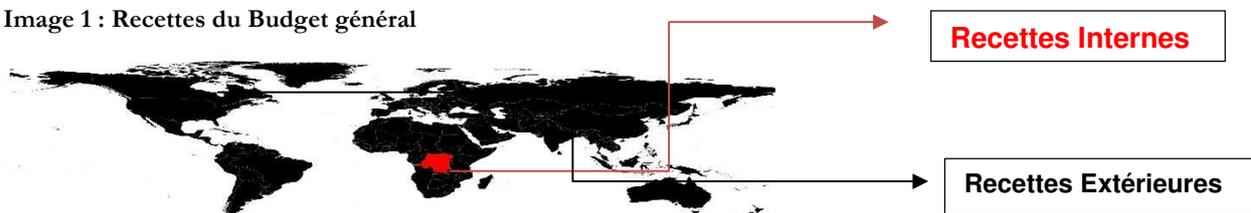
Conformément à la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, le Budget du pouvoir central pour l'exercice 2020 est présenté en trois compartiments appelés « formes de budget », à savoir : le budget général (**17.225,2 milliards de FC**), les budgets annexes (**305,4 milliards de FC**) et les comptes spéciaux (**1.014,6 milliards de FC**).

<p>Le budget général retrace les opérations, en recettes et en dépenses, de l'Administration centrale.</p>	
<p>Les budgets annexes se rapportent aux recettes et dépenses des établissements d'enseignement supérieur et universitaire (Université de Kinshasa, Institut supérieur de commerce de Kinshasa, ...) ainsi que des hôpitaux généraux de référence (Hôpital général de référence de Kinshasa, ex Maman Yemo, ...).</p>	
<p>Les comptes spéciaux retracent les opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières en relation directe avec les dépenses concernées ou des prêts et avances consentis par l'Etat à une personne physique ou morale.</p> <p>Dans le cadre du budget de l'exercice 2020, ils concernent les comptes d'affectation spéciale ci-après : Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le Go-pass, Fonds de Promotion de l'Education (FPEN), Fonds de Promotion Culturelle (FPC), Fonds de Contrepartie, Office des Petites et Moyennes Entreprises (OPEC), Fonds Forestier National (FFN), Cadastre Minier (CAMI), Fonds de Promotion du Tourisme (FPT) et Fonds Minier des Générations Futures (FOMIN).</p>	

## 5.1. Configuration des recettes du Budget général

Les recettes du budget général comprennent les recettes internes de **14.028,1 milliards de FC** représentant **75,6 %** du budget général et les recettes extérieures de **3.197,1 milliards de FC**, représentant **17,2 %** du budget général.

**Image 1 : Recettes du Budget général**



Les recettes internes accusent un taux d'accroissement de **66,1%** par rapport à l'exercice 2019 arrêté à **8.443,9 milliards de FC**. Elles sont constituées des recettes courantes d'un montant de **13.678,1 milliards de FC** et des recettes exceptionnelles de **350,0 milliards de FC**.

Les recettes courantes ont connu une augmentation de **64,9%** par rapport à leur niveau de 2019 situé à **8.293,9 milliards de FC**. Elles sont réparties de la manière suivante :



Les recettes des douanes et accises à collecter par la **DGDA** sont de **4.565,9 milliards de FC** contre **2.645,4 milliards de FC** retenus dans la Loi de finances de 2019, soit un taux d'accroissement de **72,6%**.



Recettes des impôts à collecter par la **DGI** sont de **6.116,9 milliards de FC** contre **4.011,4 milliards de FC** retenus dans la Loi de finances de 2019, soit un taux d'accroissement de **52,5%**.

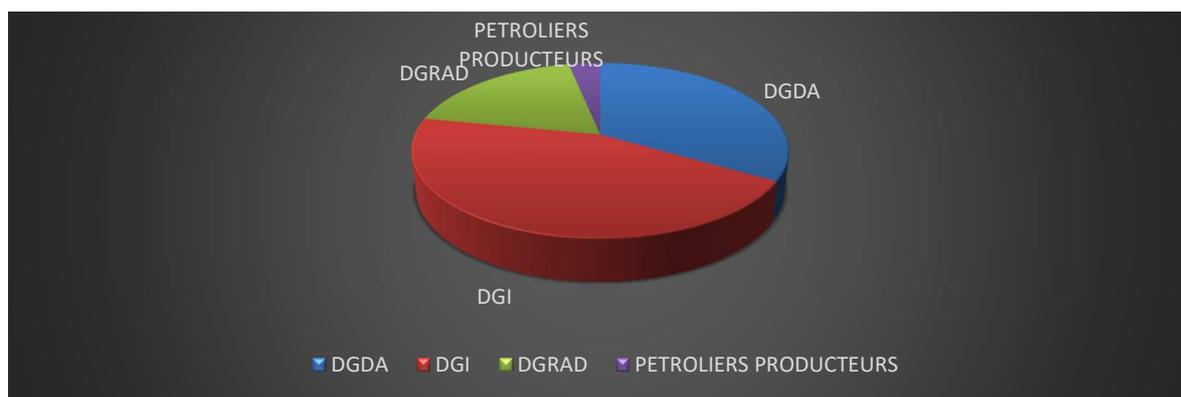


Recettes non fiscales à collecter par la **DGRAD** sont de **2.552,8 milliards de FC** contre **1.207,6 milliards de FC** de la Loi de finances 2019, soit un taux d'accroissement de **111,4%**.



Recettes des pétroliers producteurs sont de **442,5 milliards de FC** contre **429,5 milliards de FC** de la Loi de finances 2019, soit un taux d'accroissement de **3,0%**. Elles intègrent la production journalière évaluée à 30.000 barils, le cours moyen du baril de 65 dollars américains, les frais du terminal de 2,5 dollars américains ainsi que le régime fiscal dévolu à chaque convention pétrolière et sont réparties entre la DGI et la DGRAD en raison de **33,9 %** et **66,1%**.

Graphique 2 : Répartition des recettes courantes



Les recettes exceptionnelles sont évaluées à **350,0 milliards de FC** contre **150,0 milliards de FC** de l'exercice 2019, soit un accroissement de **133,3%**. Elles se rapportent à l'émission des bons et obligations du Trésor sur le marché intérieur suivant les modalités fixées dans le Décret n° 18/025 du 11 juin 2018.

Les recettes extérieures se chiffrent à **3.197,1 milliards de FC** contre **1.161,0 milliards de FC** prévues en 2019, soit un taux d'accroissement de **175,4%**. Elles sont constituées des recettes d'appuis budgétaires de **843,7 milliards de FC** et des recettes de financement des investissements de **2.353,4 milliards de FC**.

## 5.2. Composition des dépenses

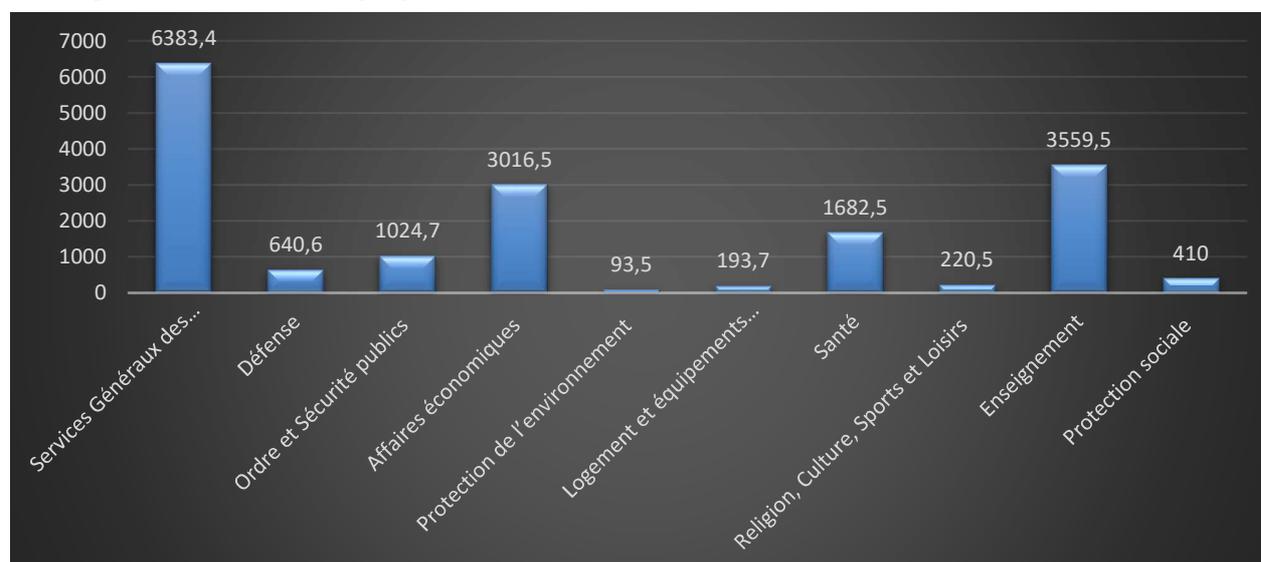
### 5.2.1. Dépenses du Budget Général

#### 5.2.1.1. Dépenses du budget général de l'exercice 2020 par grande fonction de l'Etat

Par Grande fonction, les dépenses du budget général se présentent comme suit :

- **Services Généraux des Administrations publiques** : **37,02%** du budget général ;
- **Défense** : **3,7%** du budget général ;
- **Ordre et Sécurité publics** : **5,9%** du Budget général ;
- **Affaires économiques** : **17,5%** du budget général
- **Protection de l'environnement** : **0,54%** du Budget général ;
- **Logement et équipements collectifs** : **1,1%** du Budget général ;
- **Santé** : **9,7%** du Budget général ;
- **Religion, Culture, Sports et Loisirs** : **1,3%** du Budget général ;
- **Enseignement** : **20,7%** du Budget général ;
- **Protection sociale** : **2,4 %** du Budget général.

Graphique 3. Dépenses du Budget général par fonction de l'Etat



#### 5.2.1.2. Dépenses du budget général de l'exercice 2020 par natures économiques

- **Dettes publiques en capital** : **626,0 milliards de FC** contre **352,9 milliards de FC** en 2019, représentant **3,6%** des dépenses du budget général et un taux d'accroissement de **77,3%**. Ce montant servira au remboursement de la dette intérieure et du principal de la dette extérieure ;
- **Frais financiers** : **179,5 milliards de FC**, représentant **1,0%** des dépenses du budget général et une régression de **29,8%** par rapport à leur niveau de 2019 chiffré à **255,5 milliards de FC**. Ils sont destinés au paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure, de la créance titrisée de la Banque Centrale du Congo et des intérêts moratoires ;

- **Dépenses de personnel** : évaluées à **5.198,9 milliards de FC**, elles représentent **30,2%** du budget général, soit un taux d'accroissement de **41,2%** par rapport à leur niveau de 2019 de **3.682,5 milliards de FC**. Cette enveloppe prend aussi en compte la gratuité de l'enseignement de base et la deuxième tranche du barème issu du Protocole d'accord signé entre le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'Administration Publique (INAP) ;
- **Biens et matériels** : **301,1 milliards de FC**, soit **1,7%** des dépenses du budget général, avec un taux d'accroissement de **55,0%** par rapport à leur niveau de 2019 situé à **194,2 milliards de FC**. Ces dépenses concernent le fonctionnement courant des services, des écoles et bureaux gestionnaires dans le cadre de la gratuité de l'enseignement de base ;
- **Dépenses de prestations** : **943,5 milliards de FC**, soit **5,5%** des dépenses du budget général, et un taux d'accroissement de **67,7%** par rapport à la Loi de finances de 2019 situé à **562,7 milliards de FC**. Elles concernent aussi le fonctionnement courant des services ;
- **Transferts et interventions de l'Etat** : chiffrés à **3.567,4 milliards de FC**, soit **20,7%** des dépenses du budget général et un taux d'accroissement de **83,7%** par rapport à leur niveau de 2019 de l'ordre de **1.942,3 milliards de FC**. Ces dépenses contiennent notamment les interventions de l'Etat en faveur de certains services et permettront d'assurer le fonctionnement des provinces et des administrations financières, la cotisation de l'Etat dans la Caisse Nationale de Sécurité sociale (en faveur des fonctionnaires de l'Etat), ainsi que la mise en place des cantines scolaires;
- **Equipements** : projetés à **3.244,3 milliards de FC**, soit **18,8%** des dépenses du budget général et un taux d'accroissement de **122,8%** par rapport à leur niveau de 2019 de **1.456,4 milliards de FC**.
- **Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et d'édifice, acquisition immobilière** : estimées à **3.164,5 milliards de FC**, soit **18,4%** des dépenses du budget général et un taux d'accroissement de **173,2%** par rapport à la prévision de 2019 chiffrée à **1.158,2 milliards de FC**.

Les principaux projets envisagés en 2020 concernent l'enseignement primaire, secondaire et technique, la santé, l'agriculture, pêche et élevage, les infrastructures et travaux publics, l'énergie, etc.

### 5.2.1.3. Dépenses du budget général de l'exercice 2020 par pilier du Programme d'actions du Gouvernement

Par pilier du Programme d'actions du Gouvernement les dépenses du budget général se présentent comme suit :

- **Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale** : **9,4 %** du Budget général ;
- **Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie** : **11,8%** du Budget général ;
- **Redynamisation de la diplomatie du pays et réhabilitation de son image de marque** : **2,0%** du Budget général ;
- **Lutte contre la corruption et les crimes économiques** : **1,7%** du Budget général ;
- **Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat** : **16,0%** du Budget général ;
- **Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne** : **3,6%** du Budget général ;
- **Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive** : **4,1%** du Budget général ;
- **Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national** : **12,9%** du Budget général ;
- **Promotion et développement des technologies de l'information et de la communication** : **6,7%** du Budget général ;

- Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable : 4,1% du Budget général ;
- Amélioration des conditions sociales (éducation, santé) : 22,7% du Budget général ;
- Développement du secteur de l'eau et de l'électricité : 3,7% du Budget général ;
- Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale : 0,07% du Budget général ;
- Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse : 0,66% du Budget général ;
- Promotion de la culture, des arts, des sports et des centres de loisirs : 0,53% du Budget général

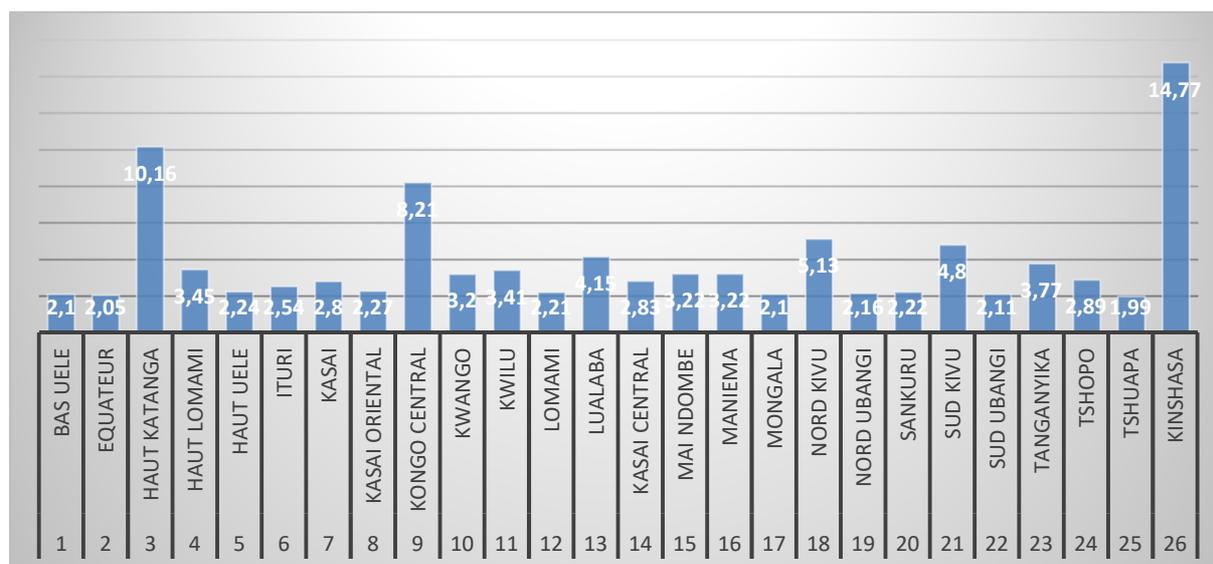
#### 5.2.1.4. Recettes à caractère national du budget 2020

Les recettes à caractère national au titre de 40% prévues dans le budget sont de **4.328,3 milliards de FC** en faveur des provinces et ETD. Elles couvrent les rémunérations, les investissements et le fonctionnement, telles que réparties dans le tableau 2 ci-dessous :

**Tableau 2 : Répartition des recettes à caractère national du budget 2020**

N°	PROVINCE	BUDGET 2019	STRUC (%)	BUDGET 2020	STRUC (%)
1	BAS UELE	47 659 639 551	2,10	90 893 382 195	2,10
2	EQUATEUR	46 524 886 229	2,05	88 729 254 048	2,05
3	HAUT KATANGA	230 581 875 163	10,16	439 750 839 574	10,16
4	HAUT LOMAMI	78 297 979 263	3,45	149 324 842 178	3,45
5	HAUT UELE	50 836 948 855	2,24	96 952 941 009	2,24
6	ITURI	57 645 468 791	2,54	109 937 709 894	2,54
7	KASAI	63 546 186 069	2,80	121 191 176 261	2,80
8	KASAI ORIENTAL	51 517 800 848	2,27	98 251 417 896	2,27
9	KONGO CENTRAL	186 326 495 579	8,21	355 349 841 820	8,21
10	KWANGO	72 624 212 650	3,20	138 504 201 441	3,20
11	KWILU	77 390 176 605	3,41	147 593 539 660	3,41
12	LOMAMI	50 156 096 861	2,21	95 654 464 119	2,21
13	LUALABA	94 184 525 780	4,15	179 622 636 243	4,15
14	KASAI CENTRAL	64 227 038 062	2,83	122 489 653 149	2,83
15	MAI NDOMBE	73 078 113 979	3,22	139 369 852 700	3,22
16	MANIEMA	73 078 113 979	3,22	139 369 852 700	3,22
17	MONGALA	47 659 639 551	2,10	90 893 382 195	2,10
18	NORD KIVU	116 425 690 904	5,13	222 039 547 934	5,13
19	NORD UBANGI	49 021 343 539	2,16	93 490 335 973	2,16
20	SANKURU	50 383 047 526	2,22	96 087 289 750	2,22
21	SUD KIVU	108 936 318 875	4,80	207 756 301 971	4,80
22	SUD UBANGI	47 886 590 216	2,11	91 326 207 825	2,11
23	TANGANYIKA	85 560 400 528	3,77	163 175 262 322	3,77
24	TSHOPO	65 588 742 049	2,89	125 086 606 925	2,89
25	TSHUAPA	45 163 182 242	1,99	86 132 300 271	1,99
26	KINSHASA	335 206 131 511	14,77	639 283 454 772	14,77
	<b>TOTAL</b>	<b>2 269 506 645 204</b>	<b>100,00</b>	<b>4 328 256 294 823</b>	<b>100,00</b>

Graphique 4. Recettes à caractère national du budget 2020



## 6. Quelles sont les priorités du Gouvernement en 2020 ?

Les principales priorités contenues dans le budget 2020 se résument comme suit :

- construction et réhabilitation des écoles ;
- aménagement du territoire, desserte en eau et électricité en milieu rural et péri-urbain ;
- développement du site d'Inga ;
- couverture santé universelle ;
- mécanisation agricole ainsi que l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness ;

La **gratuité de l'éducation de base** entamée en septembre 2019 va continuer par l'augmentation salariale des enseignants, la mécanisation des enseignants non payés (NP), la prise en charge adéquate des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'acquisition des kits scolaires et matériels didactiques ainsi que la mise en place des cantines scolaires.

L'Etat veut assurer la **couverture santé universelle** par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires, le renforcement de la recherche biomédicale et l'acquisition des médicaments génériques pour ravitailler les hôpitaux et les centres de santé, en vue de permettre l'accès aux soins de santé pour tous.

L'Etat veut aussi appliquer la disposition constitutionnelle relative à la **Caisse Nationale de Péréquation** pour le financement des projets et programmes d'investissement public dans le cadre de la solidarité nationale et de la correction du déséquilibre entre les provinces, d'une part, et entre les Entités Territoriales Décentralisées, d'autre part.

Au cours de l'année 2020, le Gouvernement veut démarrer la construction du **Port en eau profonde de Banana** pour recevoir les gros bateaux. Il va aussi **informatiser la chaîne de la recette** pour rendre facile et transparent le circuit de son exécution.

Le budget 2020 concrétise également la mise en place du **Fonds Minier pour les générations futures**, prévu par le Code minier de 2018.

## EQUIPE DE REDACTION

N°	PRENOM, NOM ET POSTOM	FONCTION
1	<b>Raymond NDUDI PFUTI</b>	Secrétaire Général au Budget
2	<b>Jean-Marie BAMPORIKI MANEGABE</b>	Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget
3	<b>Colette MATA NGOSENGANYA</b>	Directrice-Chef de Service de la DPSB
4	<b>Liévin CIRUBAGULA</b>	Conseiller / Cabinet Budget
5	<b>Rolly LENGU MBEMBO</b>	Chef de Division des Synthèses Budgétaires / DPSB
6	<b>Martin MUKUNGILWA LUTULILUA</b>	Chef de Division Dépenses II / DPSB
7	<b>Caroline LOALI EYAYA</b>	Chef de Division Recettes / DPSB
8	<b>Doudou MPWEMISANG MAKUTH</b>	Chef de Bureau Synthèses Budgétaires / DPSB
9	<b>Eddy TITO-ZOLA LUTETE</b>	Chef de Bureau Suivi et Statistiques / DPSB
10	<b>Oscar BITONSALA</b>	Chef de Bureau Fonctionnement des Institutions / DPSB
11	<b>Jules MPETSHI LONGA</b>	Chargé d'Etudes / Cabinet Budget
12	<b>Daddy-Arthur LUKWASA NDEMBE</b>	Expert Synthèses Budgétaires / DPSB
13	<b>Odon NSINGI MAWALALA</b>	Expert Synthèses Budgétaires / DPSB
14	<b>World NGIMBI MUKANDIKWA</b>	Expert Synthèses Budgétaires / DPSB
15	<b>Gaël MAKANGILA KIWA</b>	Expert Synthèses Budgétaires / DPSB
16	<b>Blaise NKIERE PAKO</b>	Expert Synthèses Budgétaires / DPSB
17	<b>Loïc NGOKOSO</b>	Expert Synthèses Budgétaires / DPSB